

## CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 30 MAI 2024 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 30 mai, à 9h30,  
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
dans la salle Camille Danguillaume, Maison des Sports du Conseil départemental d'Indre-et-Loire à Parçay-Meslay,  
sous la présidence de Madame Sylvie GINER.

Date de la convocation : 21 mai 2024

### **Présents : (17)**

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Philippe GOUET.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER.

Collège EPCI 41 : Alain PROT, Régis SOYER, Bernard ESPUGNA, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Roger LEROY, Hubert AZEMARD, Stéphane LEROY.

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Martine TARTARIN, Thierry BRUNET, Jocelyn GARCONNET.

### **Absents : (37)**

Guillaume CRÉPIN, Mohamed MOULAY, Alexandre AVRIL, Catherine LHÉRITIER, Jacques PAOLETTI, Bernard PILLEFER, Guillaume PELTIER, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Jean-Claude THUILLIER, Laurent ALLANIC, Michel GUIMONET, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Philippe BEHAEGEL, Marc ANGENAULT, Jean-François CRON, Alain BENARD, Gerard SERER, Christophe DUVEAUX, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia GAURIER, Patrick MICHAUD, Jean-Christophe GASSOT, Isabelle GAUDRON.

### **Personnes ayant donné pouvoir : (13)**

Mohamed MOULAY à Delphine Benassy  
Bernard PILLEFER à Philippe GOUET  
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER  
Jocelyne COCHIN à Stéphane LEROY  
Nicolas HASLÉ à Pierre SOLON  
Joël NAUDIN à Hubert AZEMARD  
Jean-Claude THUILLIER à Alain PROT

Michel GUIMONET à Roger LEROY  
Philippe BEHAEGEL à Claude BORDIER  
Jean-François CRON à Thierry BRUNET  
Daniel SANS-CHAGRIN à Régis SOYER  
Sylvia GAURIER à Martine TARTARIN  
Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET

**La Présidente** procède à l'appel et énonce la liste des pouvoirs et des excusés. Elle constate que le quorum est atteint. Elle indique également que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle sollicite un secrétaire de séance. **Thierry BRUNET** se propose.

L'ordre du jour de la séance est énoncé : 8 projets de délibérations sont proposés.

## FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

### Approbation des procès-verbaux et bilan des décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation de compétence

#### *1/ Bilan sur les décisions du Président dans le cadre de sa délégation de compétence*

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de rendre compte des décisions prises dans ces domaines.

Depuis le 13 mars 2024, deux décisions ont été prises dans ce cadre :

**Olivier LEGROS** indique qu'au titre du point n°13, la Présidente a signé, le 8 avril 2024, l'avenant n°1 à l'accord de consortium Climate Data Hub. Cet avenant fait évoluer à la marge les modalités de gouvernance du consortium. Il n'y avait aucune conséquence financière, c'est la raison pour laquelle l'avenant a été signé. L'avenant a également entériné l'entrée de nouveaux membres dans le consortium : la société CLEYROP, la Communauté de communes Cœur de France (Saint-Amand-Montrond) et l'association LIG'AIR.

**La Présidente** précise que ce consortium est porté par la Région et va permettre de participer à cette belle aventure. Il y a beaucoup d'acteurs autour de la table, ce qui va nous permettre d'avoir une région connectée et à la pointe.

**Olivier LEGROS** indique qu'au titre du point n°6, la Présidente a signé, le 3 mai 2024, l'avenant n°3 relatif au marché de supervision et de maintien en conditions opérationnelles de l'infrastructure Big Data de Val de Loire Numérique attribué à la société ADISTA. Pour mémoire, ADISTA est l'opérateur qui accueille, héberge et sécurise toutes nos données Wifi. L'objectif, à travers cet avenant, est de réorganiser leurs prestations, de manière à avoir une organisation plus simple, car le SMART va se développer. Le Syndicat a toujours l'objectif de conserver la sécurité sur les données Wifi, mais on réduit un peu l'activité en termes de backup.

#### *2/ Approbation du procès-verbal du Conseil syndical du 6 février 2024 :*

**La Présidente** précise que le procès-verbal du Conseil syndical du 13 mars 2024 sera soumis à approbation lors de la prochaine réunion.

**La Présidente** soumet au vote le procès-verbal du 6 février 2024. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Il est adopté à l'unanimité.

### **3/ Délégation de signature à M. Philippe GOUET en date du 8 avril 2024**

**La Présidente** indique avoir signé une délégation afin de permettre au syndicat de continuer à fonctionner, en son absence, en donnant délégation au Vice-Président. Bernard PILLEFER avait de même à son intention lorsqu'il était Président.

**La Présidente** soumet la délégation de signature au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°1 : Modification des durées des amortissements sur le budget principal**

**Olivier LEGROS** précise que depuis l'adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, le principe d'un amortissement au prorata temporis s'applique. C'est-à-dire que dès que le Syndicat acquiert un bien, il faut commencer à l'amortir au prorata du temps qu'il reste sur l'année. Le logiciel financier ne permet pas de transposer cette directive pour des biens d'une valeur de moins de 500 €. Ces biens doivent être amortis en moins d'un an et également au prorata temporis. Il est donc proposé une forme de dérogation à ce principe afin d'appliquer la même durée, quelle que soit la valeur du bien investi. Si l'on acquiert un logiciel ou un équipement, on l'amortira donc sur trois ans, même si sa valeur est de moins de 500 €, puisque l'outil ne permet pas de faire autrement.

**La Présidente** soumet la délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°2 : Création d'un emploi permanent sur le grade d'attaché territorial**

**La Présidente** indique qu'une procédure de recrutement a été lancée suite au départ de la directrice adjointe, Maud Lagneau. Une candidate a été retenue, mais pour qu'elle puisse rejoindre le syndicat, un poste doit être créé sur le grade d'attaché.

**Olivier LEGROS** explique que Maud Lagneau était sur un poste d'attaché principal. Il faut donc faire évoluer notre tableau des effectifs pour intégrer ce nouvel agent.

**La Présidente** précise qu'il ne s'agit donc pas d'un emploi supplémentaire.

**Delphine BENASSY** indique qu'il s'agit d'une transformation de l'emploi existant d'attaché principal en attaché territorial. C'est une création, pas une modification.

**Olivier LEGROS** explique que le poste devra être supprimé prochainement afin de permettre une mise à jour du tableau des effectifs.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

**Delphine BENASSY** demande la date prévisionnelle d'embauche.

**Olivier LEGROS** informe que la personne arrive le 1<sup>er</sup> septembre, sauf imprévu. Cette personne doit démissionner de son poste actuel (elle a un préavis de trois mois).

**Delphine BENASSY** demande si cela a été difficile de trouver des candidats et de sélectionner la bonne personne ?

**Olivier LEGROS** indique que oui. Le Syndicat s'estime relativement chanceux d'avoir pu trouver cette personne assez rapidement.

### Délibération n°3 : Prise en charge des frais de déplacement de la Présidente

**La Présidente** souhaite être défrayée lors de ces déplacements non pris en charge par le Conseil départemental. Elle soumet donc au vote la prise en charge des frais de déplacement soit les frais kilométriques.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité. La présidente remercie les membres.

## LES PROJETS : délibérations

### Délibération n°4 : Convention relative à la collecte et à la mise à disposition de données territoriales au Syndicat intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire via un réseau radio LoRa déployé par Val de Loire Numérique sur le territoire de la Communauté de communes de Chinon Vienne et Loire.

**Aurélié BOISSIER** précise que cette convention va permettre le déploiement à l'échelle de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire d'un réseau LoRa qui va être utilisé pour un premier cas d'usage, d'où la convention tripartite avec le SIEIL, qui concerne la connexion des horloges, des armoires électriques, ce qui va permettre au SIEIL de piloter l'éclairage public avec des armoires électriques connectées. Le montage financier, déjà présenté, a été élaboré dans le cadre de cette convention, qui prévoit le déploiement de 24 Gateways sur l'ensemble du territoire de Chinon, avec une participation de la communauté de communes et une prise en charge par le FUN (Fonds d'Usages Numériques). Il s'agit d'une version prudente du montage budgétaire.

**La Présidente** précise que le Syndicat est, financièrement, prudent.

**Aurélié BOISSIER** indique qu'une éventuelle participation de la Région et des départements ainsi que du FEDER pourrait être mise en place sur ce projet. Une partie du financement de la part investissement se fait via le Fonds d'Usage Numérique.

Cette convention arrivera à son terme le 31 décembre 2025 et devrait lui succéder une convention de plus longue durée qui traduirait l'engagement des partenaires dans ce projet SMART. Cette convention est un élément vraiment important et structurant du projet SMART, car c'est un premier déploiement à l'échelle, avec un engagement d'un partenaire important, qui est le syndicat d'énergie d'Indre-et-Loire.

**Olivier LEGROS** indique que cela préfigure un modèle que le Syndicat espère généraliser. Grâce au Fonds d'Usage Numérique, le Syndicat assure la prise en charge de cet investissement, dans l'attente d'un mécanisme de financement plus global, auquel la Région et les Départements participeraient.

Le montant de l'investissement incombant au Syndicat d'énergie est de 130 000 €. Ce projet préfigure un modèle que le Syndicat cherche à promouvoir en vue de la généralisation du dispositif. Il s'agit d'une configuration certes expérimentale et avec une convention d'un type un peu particulier, pour une durée de deux ans, et qui est tripartite, ce qui n'est pas forcément représentatif de ce qu'il va se passer, mais en même temps, les ordres de grandeur sont là, les chiffres clés sont là et c'est important d'en être conscient. C'est un projet encore dans un cadre expérimental au niveau administratif, puisque le cadre définitif n'est pas encore en place, mais comme le disait Aurélié, c'est le premier projet qui préfigure, en termes de chiffres et de ratios de participation, de ce que pourrait être le modèle global.

**La Présidente** indique que cela correspond aux décisions prises précédemment, c'est-à-dire l'expérimentation du SMART territoire, pour ne pas s'engager sans avoir vu ce que cela pourrait donner. Ce projet est le premier ayant pour thème l'éclairage public. Cela va donc permettre d'avoir une expérimentation. Dans d'autres territoires le Syndicat traitera de la thématique de l'eau. Il n'y a pas trop d'inquiétude à avoir sur ce sujet, compte tenu du rôle que va jouer le Président du SIEIL et de la communauté de communes Chinon Vienne-et-Loire, qui est la même personne, et qui va savoir porter le projet et le promouvoir. Ce sera une belle référence.

**Aurélié BOISSIER** précise que concernant la partie fonctionnement, le Syndicat a une participation du SIEIL de 1 500 € par an, ainsi qu'une prise en charge par le Fonds d'Usage Numérique, côté Val de Loire Numérique, sur 2024 et 2025.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°5 : Convention relative à la mise en œuvre à titre expérimental d'une solution de territoire durable et connecté entre la Commune d'Azay-le-Rideau et le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique**

**Aurélié BOISSIER** rapporte qu'une discussion a débuté avec la commune, qui avait initié un projet de territoire connecté et mis en place quelques capteurs dans ses bâtiments. Elle est prête à travailler avec le Syndicat pour poursuivre le déploiement de capteurs sur son territoire. Il s'agit toujours d'un mode expérimental, par le biais d'une convention qui durera au maximum deux années. Ce cas d'usage est un peu différent : la gestion énergétique des bâtiments, la qualité de l'air intérieur, la notion de stationnement intelligent, et la question de la gestion des fluides. Cette convention peut permettre à Azay-le-Rideau de passer un cap dans son projet de territoire connecté.

**La Présidente** précise que cette convention va permettre au Syndicat de développer d'autres cas d'usages.

**Delphine BENASSY** indique qu'il y a différents sujets. La commune ne va pas le faire sur tous les bâtiments, mais prendre quelques cas un peu témoins.

**La Présidente** confirme ce point. Il s'agit d'une période expérimentale qui va permettre un lancement total dans l'aventure du SMART, pour laquelle, comme pour la fibre il y a cinq ans, notre territoire sera en avance. Au niveau de la Région, il semble que le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire sont les deux seuls départements à se lancer dans cette aventure.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°6 : Convention relative à la mise en œuvre à titre expérimental d'une solution de territoire durable et connecté entre la Communauté de communes Grand Chambord et le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique**

**La Présidente** précise qu'il y a eu un problème technique avec l'Agence de l'Eau, qui a été résolu lors d'une réunion de travail.

**Aurélié BOISSIER** indique que les discussions sont riches entre Grand Chambord et le Syndicat. Grand Chambord souhaite vraiment s'engager dans un déploiement de la télérelève des compteurs d'eau à l'échelle de son périmètre. Il y a encore un travail à réaliser sur la recherche de financements. Il y a des progressions avec l'Agence de l'Eau pour le financement du remplacement des compteurs, pour les rendre communicants, puisque cela concerne environ 8 000 compteurs sur l'intégralité de la communauté de communes. Dans l'attente de la finalisation du montage budgétaire avec l'Agence de l'Eau, l'idée était de profiter du territoire d'expérimentation que l'on a déjà initié sur le périmètre de la commune de Bauzy, avec quelques compteurs d'eau communicants pour tester la télérelève. Cette convention correspond à ce point, qui est d'autant plus intéressant que l'antenne LoRa est déjà implantée sur la commune, sur le pylône de téléphonie mobile. Il ne reste donc plus que les compteurs d'eau à implanter.

**Henry LEMAIGNEN** ajoute qu'une convention avec la commune de Bauzy pour des tests de gestion technique des bâtiments a été signée. De plus, les 166 compteurs vont être testés, grâce à la communauté de communes du Grand Chambord, puisqu'elle détient la compétence eau. Cela va permettre de vérifier le fonctionnement du LoRa, puisque les habitations sont assez dispersées. La superficie de la commune est de 3 500 hectares. Cela va être intéressant de voir comment se comportent les compteurs les plus éloignés.

**Olivier LEGROS** : Le point haut appartient au Conseil départemental et a été mis à disposition du Syndicat gratuitement. Sur ce point haut, la cohabitation se fait avec les antennes de téléphonie mobile des quatre grands opérateurs que vous connaissez tous. L'installation a été faite. Le Syndicat prend à sa charge l'alimentation électrique. Les conditions d'émission et de réception sont optimales. Mais il faudra voir à l'usage la réalité de ces couvertures LoRa comparées aux études théoriques.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

### Délibération n°7 : Convention type d'occupation de points hauts par des antennes LoRa déployées et exploitées par le SMO Val de Loire Numérique

Arrivée de Gérard SERER.

**La Présidente** propose un modèle de convention pour les points hauts.

**Olivier LEGROS** indique qu'il y a un certain nombre de points hauts relativement standards, en termes de configuration. Dans ce cas, il est proposé d'autoriser la Présidente à signer les conventions par délégation du Conseil syndical. En revanche, dès lors qu'elles seront spécifiques et qu'elles ne rentreront pas dans le cadre qui vous est soumis pour avis, nous aurons une délibération spécifique.

**La Présidente** précise que chaque décision sera rapportée au Conseil syndical. Il s'agit juste de gagner un petit peu de temps.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n°8 : Wifi - Avenant n°3 à la convention relative au financement d'un réseau wifi tourisme entre le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique et la Communauté de communes Collines du Perche

**Olivier LEGROS** : Les montants qui permettent d'accompagner le Wifi touristique sont convenus avec chaque communauté de communes. Comme il y a un site nouveau, le Domaine de Boisvinet, sur la commune du Plessis-Dorin, qui veut rejoindre le dispositif Wifi public, l'idée est de réabonder l'enveloppe qui avait été prévue, afin de permettre, avec l'accord de la communauté de communes, d'intégrer un site qui n'avait pas été identifié au départ.

**La Présidente** soumet cette délibération au vote. Il n'y a pas d'avis contraire ni d'abstention. Elle est adoptée à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Point SMART

**Aurélie BOISSIER** fait un point rapide sur l'ensemble des expérimentations en cours. Il n'est pas nécessaire de revenir sur celles ayant fait l'objet d'une délibération (la communauté de communes de Grand Chambord, le SIEIL et Chinon Vienne et Loire et la commune d'Azay-le-Rideau). En ce qui concerne les autres territoires, le Syndicat progresse à la fois dans le déploiement opérationnel des antennes LoRa et la mise en place des capteurs dans les territoires.

Pour Pezou, un capteur connecté a été installé. Il s'agit d'un pluviomètre. Il y a d'autres types de capteurs qui viendront enrichir le parc.

Une réflexion est engagée avec le syndicat d'eau Loir-Reveillon sur la télérelève des compteurs. Un certain nombre de compteurs d'eau ont été identifiés soit à implanter ou à remplacer, sur le périmètre de l'antenne LoRa qui a été déployée.

Sur la commune de Bauzy (Monsieur LEMAIGNEN pourrait en parler), il s'agit d'identifier des différents capteurs qui pourraient être déployés en matière de suivi de la consommation énergétique des bâtiments.

À Nouan-le-Fuzelier (Monsieur SOYER suit ce projet) il y a deux cas d'usage : la télérelève des compteurs d'eau et les horloges d'éclairage public connectées.

Le Syndicat a travaillé avec le nouvel Espace du Cher et Tours Métropole pour commencer à identifier des capteurs vraiment spécifiques de surveillance des niveaux d'eau, de température et d'oxygène. Il y a aussi des actionneurs pour les équipements distants qui se trouvent sur le Cher. La phase en cours est l'identification des capteurs qui sont adaptés aux usages et aux besoins des différents territoires.

**Olivier LEGROS** explique dans le cadre du partenariat avec le NEC et la Métropole (Climate Data Hub) un dossier a été constitué au niveau de la Banque des Territoires, sous l'impulsion de la Région. Grégory DELOBELLE avec Nathalie ARTIGES MAUNOURY ont monté ce projet. Le projet fait partie des huit lauréats à l'échelle nationale. Il faut mettre en place une intelligence artificielle au service de la transition énergétique et il faut que ce soit frugal. Ce projet remplit toutes les cases. Le Syndicat est en partenariat avec la Région, le NEC (Nouvel Espace du Cher), la Métropole de Tours, le BRGM et ALTÉA et d'autres grands organismes. Le déploiement ne va pas se faire uniquement sur le périmètre de la métropole de Tours, mais également sur tout le périmètre du syndicat de bassin du NEC, qui remonte jusqu'à Saint-Aignan en sud Loir-et-Cher. Le projet en termes d'usage est donc plus large. Les données vont être traitées par une intelligence artificielle. Ce projet va être inspirant pour d'autres sujets, et cela va également amener des financements, puisqu'une partie des Gateways vont pouvoir être financées. Le Syndicat attend que la Région, qui est à l'origine du projet, communique pour pouvoir relayer et exprimer sa satisfaction de participer à ce projet.

**La Présidente** indique que lorsque l'on travaille ensemble, de belles choses sont faites. Le Président salue l'excellente collaboration existante entre les services du SMO et les services de Tours Métropole. Point important, le syndicat est bien dans la mouvance sur ce type de dossiers.

**Jean-Claude OMONT** fait part de sa satisfaction sur le projet avec le NEC, dont il est un des membres du bureau.

**Aurélié BOISSIER** termine en évoquant l'expérimentation qui va débiter avec Agglopolys sur une centaine de compteurs d'eau installés la commune de Marolles. La convention a été approuvée lors du précédent Conseil syndical.

**Aurélié BOISSIER** complète en indiquant qu'à date, ont été déployées trois Gateways, trois antennes LoRa, à Pezou, Nouan-le-Fuzelier et Bauzy. L'étude de déploiement LoRa est en cours à Marolles. Cette antenne devrait être implantée au mois de juin. Le premier capteur est déployé à Pezou. Toute l'infrastructure cœur de réseau, plate-forme IOT et data visualisation sont des éléments du montage technique qui sont en place, qui sont opérationnels. Parallèlement, Gaétan et son équipe déploient un laboratoire test dans les bureaux de Tours avec des gateways indoor et quelques capteurs pour vérifier le fonctionnement de toute cette chaîne technique. Et puis, le Syndicat a mené, en amont du passage de la convention avec Chinon Vienne et Loire et le SIEIL, une étude de couverture LoRa qui a permis de valider le nombre de Gateways à implanter pour couvrir le cas d'usage des armoires électriques connectées. Des choses un peu plus complètes vous seront présentées lors des prochains Conseils syndicaux.

**Olivier LEGROS** indique que lors du prochain Conseil syndical l'avis des élus sera sollicité concernant l'édifice du smart.

Il y aura trois types d'acteurs autour du SMART : les membres du Syndicat pour lesquels les modalités de financement et d'accès aux services seront régies par une convention appelée In House, c'est-à-dire qu'elle permettra de bénéficier des services automatiquement et sans mise en concurrence. C'était un point important. Les membres ne seront pas obligés de mettre en place un marché public en cas de besoin d'une connectivité. L'édifice va être construit afin de vous permettre, en tant que membre, de bénéficier de la connectivité que le Syndicat va mettre en place.

Une nouvelle commission sera instaurée. Elle sera réservée aux membres qui ne feront que du SMART. L'idée est d'accueillir également au sein du syndicat des structures comme les syndicats d'énergie, les syndicats d'ordures ménagères, les syndicats d'eau, car il en existe encore, certaines communautés de communes continuent encore de déléguer à des syndicats d'eau, voire à des communes, la gestion de l'eau potable. Il faut pouvoir permettre à ces structures publiques d'intégrer le syndicat. Ces structures auront un statut intermédiaire, celui de membre SMART.

Il y aura une commission à laquelle ils pourront participer en donnant leur avis sur l'évolution du catalogue de services, sur la manière de délivrer des services, etc. C'est l'enjeu de cette commission.

Une troisième catégorie d'acteurs est ce qu'on appelle les clients du SPIC. Cela permettra aux acteurs des sphères privées, associatives ou même à des structures qui n'auraient pas souhaité, pour des raisons qui leur sont propres, d'adhérer à la compétence SMART, de bénéficier de ce service. C'est le même principe que sur le Wifi, puisqu'aujourd'hui, le Syndicat commercialise le Wifi public à des acteurs qui ne sont pas nécessairement membres et qui ne sont pas nécessairement des structures publiques (châteaux, des chambres d'hôtes, des gîtes, des hébergements privés, des restaurants).

Cela préfigure de ce qui vous sera présenté plus en détail lors du Conseil syndical du 3 juillet. Une ébauche de catalogue de services, une ébauche de convention In House et une évolution statutaire seront présentés lors du prochain Conseil syndical. La commission évoquée précédemment n'existe pas aujourd'hui et il faut donner à ses membres un certain nombre de prérogatives.

**La Présidente** sollicite la présentation d'un calendrier.



**Olivier LEGROS** indique que lors de ce conseil syndical du 3 juillet, seront abordées les conventions In House et des évolutions statutaires, mais un premier engagement sur le financement global du dispositif sera demandé à la Région et aux Départements. Pour les communautés de communes, cela viendra dans un deuxième temps au fur et à mesure de leurs besoins. Le Syndicat souhaite que la Région et les Départements indiquent clairement leur volonté d'accompagner le projet dès le mois de juillet, sur la base d'un échéancier, d'un montant, etc.

Le Syndicat s'engage à restituer une partie du trop perçu sur la fibre. Ce point a été évoqué en Bureau. Un travail d'évaluation du trop-perçu sur la fibre a été fait et le Syndicat est capable de le chiffrer précisément. Ce trop-perçu, avec l'accord des parties prenantes, sera prélevé pour les investissements nécessaires pour financer le SMART.

**La Présidente** indique que ce point est important, car actuellement, dans les collectivités, les finances sont très compliquées. Ces modalités financières vont nous permettre de ne pas puiser sur les ressources et de pouvoir quand même continuer à accompagner ce projet SMART qui paraît être indispensable pour l'avenir de nos territoires.

Monsieur MARTIGNAC va prendre la main pour la suite de la réunion, avec bien évidemment un point sur la fibre et un zoom sur quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur, vous le savez : les raccordements complexes. Et puis, un dernier point sur l'information sur la vente de l'activité fibre de TDF.

**Olivier LEGROS** indique en préambule que la présentation sur les raccordements complexes est le fruit d'un long travail et d'une concertation avec Val de Loire Fibre.

**La Présidente** précise qu'un travail a été réalisé lors du COPIL qui s'était tenue à Sorigny le 21 mars.

#### **Intervention de Jean-Philippe MARTIGNAC**

**Jean-Philippe MARTIGNAC** apporte la définition d'un raccordement complexe. La réalisation du réseau à proximité des habitations est appelé le primo déploiement, qui apporte le réseau près des habitations. Aujourd'hui, sur cette partie de primo déploiement, le taux de réalisation est de 97 %. Les objectifs fixés initialement sont atteints et même dépassés puisqu'il y avait 319 000 prises à faire et le nombre réalisé est de 325 000. Le nombre de prises à atteindre est de 335 000 pour terminer le réseau.

Ce qui va être fait, c'est le raccordement du particulier lorsque celui-ci le demande. Aujourd'hui, 800 et 900 prises par semaine sont faites et cela se passe très bien. Le pourcentage des prises qui posent problème est évalué à environ 1 %. Il n'existe pas d'infrastructure entre le boîtier que l'on a posé et la maison. Très souvent, c'est parce que le câble de cuivre a été historiquement enterré en pleine terre, et donc, il n'y a pas de fourreau, il n'y a pas de gaine, qui permette de passer dedans. Cette problématique impacte aussi le domaine privé du particulier, parce que si on arrive à l'entrée du portail et qu'on ne peut pas rentrer dans la maison, cela ne va pas simplifier les choses. C'est un premier élément.

De plus, il y a un peu moins de volumétrie de problématiques de fourreaux existants qui sont cassés ou bouchés et pour lesquels personne ne sait à qui ils appartiennent, parce que quand la maison a été construite, c'est le particulier qui a fait son fourreau, ce n'est pas passé par Orange. Un contrat est conclu avec Orange dans lequel, lorsque le fourreau est identifié chez Orange, Orange fait les réparations, débouchage ou réparation complète du fourreau, mais pour de nombreux cas, Orange dit que le fourreau ne leur appartient pas. Donc, il faut intervenir pour réparer ce fourreau.

Essentiellement, Val de Loire Fibre est impactée par la problématique des câbles enterrés. Cela peut être 5 m comme 800 m. La problématique est aussi d'identifier de manière quasi individuelle chacune des situations à laquelle on est confrontés. Cette volumétrie est estimée à hauteur de 1 % sur le territoire. Une analyse est en cours. C'est aussi une problématique nationale. Le problème ne se rencontre pas uniquement dans le Val de Loire.

Cela étant, il faut faire ces raccordements, d'autant plus qu'avec l'arrêt du cuivre, il faudra que tout le monde puisse se raccorder. Une difficulté financière est apparue par manque d'anticipation. L'ensemble de la filière ne la pas ou l'a mal anticipée. Des solutions de financement sont recherchées, sans appel au financement public.

Deux solutions ont été élaborées. Une solution provisoire et immédiate pour faire une volumétrie substantielle de raccordements et enclencher la machine, ce qui permettra aussi, d'enclencher une machine industrielle qui va avec cela, parce que ce n'est plus le même mode de fonctionnement. Et dans un second temps, une solution beaucoup plus pérenne qui sera développée ci-après.

Le premier sujet, c'est d'identifier une enveloppe. On a quelques pistes partagées avec les équipes du SMO, pour dégager une somme, qui est désormais disponible et à disposition aujourd'hui, de 515 000 €. Une enveloppe qui servira d'une part dans les reliquats des bornes Wifi, puisque Val de Loire Fibre a pris l'engagement de payer une borne Wifi à chaque commune et certaines communes n'ont pas souscrit. Cette enveloppe sera affectée aux raccordements complexes. Il y a le Fonds d'Usage Numérique qui sont des sommes allouées à des projets pertinents. Une bonne partie sera utilisée. Une enveloppe de 515 000 € a été trouvée avec ces deux éléments-là.

L'intérêt de ces sommes, c'est qu'il ne sera pas demandé aux membres de participation. Concernant le FUN, il s'agit d'affecter immédiatement certaines sommes du FUN qui aujourd'hui ne sont pas encore destinées à des projets en cours. Il reste un reliquat de 200 000 €. Sur les 400 000 € affectés, l'idée est de ré allouer ces 400 000 € au FUN lorsque la solution pérenne détaillée prochainement sera mise en place. De ce fait, une somme immédiatement disponible sera utilisée en espérant que ces sommes-là seront récupérées grâce à la solution pérenne qui est en cours de mise en place.

Quelques chiffrages ont été réalisés pour vous donner une idée de ce qui peut être fait avec 515 000 €. Aujourd'hui, le chiffrage a été fait pour environ une centaine de raccordements complexes, qui ont été analysés, partagés avec le SMO, des situations plus ou moins compliquées. La moyenne pour les 100 raccordements complexes est d'environ 3 500 € par raccordement. Le coût du câble, les coûts habituels de raccordement ne sont pas inclus dans ce chiffre. Ce n'est vraiment que les surcoûts.

**La Présidente** indique que c'est important de le préciser.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** précise que cela représente à 99 % les travaux de mise en place de l'infrastructure, soit de quelques poteaux, soit de réalisation du génie civil proprement dit. Toute l'opération de câblage n'est pas incluse dans ce surcoût.

Aujourd'hui, avec ces montants, l'enveloppe permet de réaliser 140 raccordements. Avec cette somme-là, il est envisagé d'aller plus loin que cela. Il faut finaliser. Avec CIRCET, Val de Loire Fibre travaille sur une offre industrielle qui serait plus efficace, moins chère, plus efficace et plus globalisée. Ces cas-là seront traités au cas par cas, sans avoir le temps d'envisager des mutualisations. L'enjeu est de rationaliser un peu et de faire plusieurs prises en même temps afin de réduire le prix unitaire. Donc, avec 515 000 €, Val de Loire Fibre va pouvoir aller au-delà des 140 prises. C'est le premier élément qui permet d'enclencher la mécanique et de lancer les travaux.

Val de Loire Fibre va échanger avec le Syndicat sur ce qui doit être fait et quelles sont les prises à prioriser. Il y a quelques pistes : les gens avec une faible connectivité ADSL, et bien entendu les entreprises. Aujourd'hui, il y a peu de situations dans lesquelles une entreprise ou un site public n'est pas raccordé. Mais ces cas-là sont assez marginaux en volumétrie. Les situations individuelles sont plus concernées par ces problématiques. Certaines communes sont très ciblées par le sujet du câble enterré. En Sologne il y a de grandes distances en câble enterré parce que le travail sur des poteaux au milieu des bois est complexe. Une identification des cas à traiter doit être faite dans les mois à venir pour pouvoir enclencher la mécanique et avancer sur ces questions. La volumétrie est connue. 1 300 sont clairement identifiés actuellement comme problématique. Sur cette base un travail peut être amorcé. Aujourd'hui, 50 % des gens ne se sont pas encore manifestés pour se raccorder. On va arriver entre 2 500 et 3 000 raccordements aujourd'hui dans la totalité. Un travail va être fait sur les 1 300 identifiés.

**Olivier LEGROS** indique que des comités techniques ont lieu tous les deux mois, entre le Syndicat et Val de Loire Fibre. Ce sujet sera à l'ordre du jour. L'objectif est de rendre compte aux membres à travers le comité de pilotage, comité auquel est associé le Bureau à la demande de la Présidente. C'est une instance un peu hybride qui s'était réunie une première fois le 21 mars et qui a vocation à se réunir à nouveau. Trois dates sont à fixer : une à la mi-septembre, une au mois de décembre, une dernière en mars, pour accompagner ce processus et vous rendre compte de la manière dont on met en œuvre les principes qui sont proposés ici.

**La Présidente** ajoute que le comité de pilotage est vraiment une instance très importante.

**Alain PROT** salue la démarche entamée concernant les raccordements complexes mais souhaiterait savoir s'il est possible de transmettre aux communes un tableau des raccordements complexes afin de savoir si l'ensemble des cas connus sont pris en compte ou en attente.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** indique qu'il verra avec Olivier Legros. Il a communiqué cette base de 1 300 échecs de raccordements. Ce fichier est édité toutes les semaines. Ces situations sont récurrentes. Il précise posséder un état précis qu'il transmettra à Olivier Legros et la Présidente. Ils pourront communiquer ces éléments. Cela permet d'avancer sur ces sujets-là. Cela peut aussi permettre d'identifier les zones impactées c'est-à-dire que si il y a une ou deux adresses connues chez nous et vous, vous savez que les voisins sont dans la même configuration. Je prends par exemple le cas de la commune de Le Louroux, où il y a deux ou trois cas qui ont été signalés, mais on s'aperçoit qu'une partie seulement, ce qui complique un peu les choses, d'un hameau de 20 à 25 maisons qui est impacté. Lorsqu'on va traiter les cas que l'on connaît, on va potentiellement traiter les 10 ou 12 cas qui ne sont pas encore raccordés et qui sont dans la même configuration. Donc cela pourrait être un partage.

**La Présidente** indique qu'il est prévu des rencontres dans les communautés de communes afin de faire un point sur le déploiement de la fibre. L'objectif est de recenser les problématiques du territoire afin de les recouper avec les informations données par TDF. Le second objectif de ces rencontres est la présentation du SMART territoire. Le Syndicat travaille en confiance avec TDF pour finaliser de façon optimum le déploiement de la fibre. Le prochain objectif, certainement durant l'été ou en septembre, ce sera de faire un point précis par territoire du déploiement de la fibre, de façon à pouvoir finaliser ce déploiement à 100 %, habitat isolé compris.

**Hubert AZEMARD** demande si des dates sont avancées ?

**La Présidente** indique que les dates sont en train d'être fixées avec les différentes directions générales des communautés de communes. Les présentations pourront avoir lieu lors d'un Bureau ou lors d'un Conseil communautaire.

**Régis SOYER** ajoute que l'information concernant les raccordements complexes, comme elle existe en tant que fichier, il faut l'avoir à des périodes assez rapprochées, au moins une fois par mois, comme l'a demandé Monsieur PROT, car des questions sont posées régulièrement et les élus ne peuvent pas attendre une éventuelle visite pour faire le point sur la fibre. Ces questions arrivent en mairie.

**La Présidente** indique qu'elle est consciente de la situation.

**Olivier LEGROS** indique réfléchir à la forme qui pourrait être proposée pour partager l'information. Effectivement, Jean-Philippe MARTIGNAC nous la transmet régulièrement. Gaétan GRÈVE travaille avec son équipe sur la mise en place d'une cartographie qui serait relativement simple. Il ne faut pas

la rendre complètement publique. Cet outil permettrait de zoomer et de localiser précisément les situations qui sont en échec aujourd'hui.

**Régis SOYER** affirme que la cartographie est la bonne voie à explorer, parce que cela permet de voir si les gens ne sont pas en vert, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas éligibles. Cela permet aux élus d'avoir la carte d'éligibilité et de voir s'il y a un problème. Cela permet de donner un premier enseignement. En tant qu'élus, les sollicitations sont nombreuses. Sur le territoire de la Communauté de Communes, une dizaine de problèmes sont recensés pour lesquels aucun délai de résolution n'est connu. La réponse peut aussi être "on ne sait pas faire". Mais, aujourd'hui, je n'ai pas de réponse.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** indique que Val de Loire Fibre sait faire mais manque de financements. Donc la structure recherche des solutions. En ce qui concerne la cartographie, sur le site Internet de Val de Loire Fibre, une pastille jaune signifie que l'on a cette problématique.

**Régis SOYER** demande s'il s'agit seulement cette problématique.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** précise qu'une pastille désigne une prise clairement identifiée comme étant une situation d'échec de raccordement ou qui a une problématique de raccordement. La difficulté pour Val de Loire Fibre est que ce sont les opérateurs qui l'informent de la problématique. C'est là où le compte rendu du raccordeur est toujours un sujet de débat. Cela fait quatre ans que le déploiement est en cours, mais il y a encore un sujet de débat avec les opérateurs commerciaux concernant la qualité du compte rendu qui est restitué. On a parfois des situations où clairement, même les équipes techniques ne comprennent rien à ce qui a été dit par le raccordeur. Quand on a une information claire et suffisamment précise, la pastille passe à la couleur jaune.

Un travail est en cours pour identifier les commandes qui n'aboutissent pas, puisqu'on peut recevoir plusieurs commandes par habitation. Si une habitation a commandé 3 fois la fibre c'est qu'il y a un problème. Donc, la liste va être affinée. Elle comporte 1 300 foyers ou entreprises. L'objectif est d'affiner l'information sur le site Internet de Val de Loire Fibre grâce à ces pastilles jaunes. Tous ceux qui sont identifiés aujourd'hui en pastille jaune ont une problématique de raccordement. Cela ne veut pas dire qu'ils sont tous en échec de raccordement, sinon il y aurait beaucoup de couleurs sur notre outil et cela deviendrait illisible. On a eu par exemple une armoire qui a été incendiée sans générer de coupure de service, mais on a coupé toute la commercialisation de toute l'armoire parce qu'il était impossible de faire les raccordements. Les tiroirs en plastique dans l'armoire étaient soudés entre eux, ils étaient fondus. Donc, on ne pouvait pas raccorder les gens. Donc, on a gelé toute la zone et il n'y a pas eu de coupure de service. On a donc parfois des configurations où toutes les pastilles jaunes ne correspondent pas exclusivement à des problématiques de raccordement. Mais déjà, cela nous donne une bonne idée. Comme vous connaissez votre secteur, si vous avez été contacté par un particulier, vous savez si on est dans cette configuration. C'est un premier élément de cartographie, qui est "grand public", qui est accessible.

**Régis SOYER** demande si les pastilles jaunes, maintenant, ne sont plus que ces problèmes de raccordement complexe ? Au début, c'était utilisé pour autre chose.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** précise qu'elles sont utilisées pour ces problématiques de raccordement complexe, pour les quelques situations comme les cas que je viens de vous citer, mais l'information n'est pas différente, et elles sont utilisées aussi pour les logements neufs. La pastille est jaune, mais l'information précise clairement aux particuliers qu'ils doivent nous contacter pour finaliser le raccordement. Lorsque ce sont des logements neufs identifiés chez nous, le message qui est associé à la pastille jaune est clairement identifié comme étant « logement neuf. » Et puis, on a une pastille violette pour les logements qui se trouvent dans un lotissement. C'est la difficulté, si on met une pastille de couleur pour chaque cas particulier, cela va devenir un peu illisible. Mais globalement, une

pastille jaune dans laquelle vous n'avez pas d'informations précises sur la problématique, c'est probablement un problème de raccordement. On va travailler là-dessus.

**Régis SOYER** indique que cela est suffisant. Des zones sont en début de déploiement. Les pastilles jaunes ont disparu, mais au début, elles étaient en jaune.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** précise qu'il y a toujours la pastille jaune lorsqu'on vient d'installer le boîtier et qu'on est dans le délai réglementaire de gel commercial pour que l'ensemble des opérateurs puissent commercialiser. Aujourd'hui, comme toutes les armoires de rue sont ouvertes, les quelques cas de pastille jaune qui contiennent ces informations avec une date précise de commercialisation, ce sont des zones dans lesquelles on vient de poser les boîtiers dans la rue, et pour lesquels il y a un gel commercial d'un mois, tel que prévu par la réglementation. Aujourd'hui, il nous reste environ 10 000 prises à réaliser, à rendre éligibles. Ces 10 000 prises seront impactées par cette date-là, mais cette date est très courte. Vous avez une date précise de commercialisation. D'ailleurs, à cette période-là, les gens peuvent s'abonner auprès de leur opérateur. C'est simplement que l'opération de raccordement ne se fera qu'à l'issue de cette date.

**Régis SOYER** estime que ces explications sont un peu ambiguës. Une zone du côté de Chaon est encore à déployer. L'élu réclame cette information depuis longtemps sans réponse.

**Henry LEMAIGNEN** indique qu'il y a trois cas de raccordements complexes dans la commune de Bauzy, qui est une petite commune très étendue. Le détail et tous les plans ont été envoyés au SMO et à Monsieur TERRA. J'ai eu en retour des numéros qui s'appellent VLN 3818, VLN 3840, VLN 3839. Je ne sais pas si c'est ce qui correspond à votre liste de cas particuliers, mais je n'ai jamais eu aucune information sur les délais de résolution. C'est vraiment très précis. On sait techniquement ce qu'il faut faire.

**Olivier LEGROS** précise que cela semble normal. Aujourd'hui, le dispositif présenté et mis en place offre la possibilité d'apporter une réponse dans ce type de situation.

**Henry LEMAIGNEN** demande s'il est possible de savoir si les 3 tickets cités précédemment seront pris en compte dans les 515 000 € ou pas ?

**Olivier LEGROS** répond par l'affirmative.

**Henry LEMAIGNEN** demande dans quel délai.

**Olivier LEGROS** indique qu'un comité technique se réunit en juin.

**Henry LEMAIGNEN** explique que certaines habitations sont dotées d'une pastille verte. Pour ces dernières, Orange est venu et est reparti avec la box en indiquant qu'il n'y a pas de possibilité de les raccorder au PBO puisqu'il manque cent mètres de tranchée. Cette remarque a été transmise et en réponse il a été indiqué que les habitants devaient prendre un abonnement pour permettre la réalisation des travaux.

**Olivier LEGROS** répond que cette situation va être étudiée et qu'un retour sera fait en juin. En juin, il sera possible de dire si les critères sont réunis pour que ce soit priorisé. Ce travail doit être fait pour 1 300 situations. C'est l'enjeu des prochaines semaines.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** indique que si Val de Loire Fibre n'a pas eu de retour d'Orange la pastille est toujours verte. Lorsqu'Orange ou un autre opérateur explique avoir un problème de câble enterré, la prise va être gelée et elle apparaîtra en jaune et elle rentrera dans la liste des 1 300. Si le

retour fait au particulier ne parvient pas à Val de Loire Fibre de manière claire, Val de Loire Fibre ne sait pas que cette prise pose problème. Henry LEMAIGNEN a fait l'effort d'échanger avec Patrick TERRA et avec le SMO, donc il faut que l'on croise les listes. Mais cela rend encore plus compliqué le traitement.

**Marc LEPRINCE** précise que le problème vient aussi du fait que les opérateurs sous-traitent et cela s'apparente à une catastrophe.

**La Présidente** acquiesce.

**Marc LEPRINCE** ajoute que les ouvriers ne veulent pas en entendre parler. Ils ne veulent pas faire.

**Olivier LEGROS** explique qu'il y a plusieurs difficultés. Il y a la sous-traitance mais il y a également des informations potentiellement erronées. On a eu des cas où l'intervenant dit qu'il faut aller voir la mairie ou qu'il faut faire pression sur Val de Loire Fibre. Il y a des tas de messages. L'idée est de vous donner des éléments, c'est ce que l'on fait aujourd'hui, sur la manière dont cela va être traité, à la fois temporairement et durablement, et il faut également que l'on vous donne des clés sur la communication, parce que des fois, les intervenants, que ce soit les opérateurs ou les raccordeurs, ont tendance à déformer la réalité. Mais il est vrai que ces intervenants interviennent dans la France entière. Ils interviennent à la fois dans des zones où c'est Orange ou SFR qui déploie, et dans d'autres départements également. Donc, ils ont un discours un peu standard, alors que sur ce sujet, le discours doit être spécifique à chaque territoire. Nous, on n'a pas de sujet, globalement, de fond, sur le fait que ça doit être fait. On a juste une priorisation, dans un premier temps, et un traitement global dans un deuxième temps. C'est ça, le seul vrai message à passer. Mais vous avez raison, les sous-traitants diluent ou dénaturent le message.

**La Présidente** précise que c'est ce que prennent pour argent comptant nos administrés, alors que cela n'a rien à voir.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** indique qu'à ce jour Val de Loire Fibre fait environ 200 raccordements par jour soit entre 50 et 70 personnes qui tous les jours travaillent là-dessus sur le territoire. En effet, ce sont des sous-traitants d'opérateurs, car les opérateurs n'ont pas les effectifs, mais si Val de Loire Fibre devrait les réaliser, l'équipe devrait passer de 15 collaborateurs à 70 ou 80.

**La Présidente** acquiesce.

**Alain PROT** souhaite savoir si les cas remontés au Syndicat ont déjà été pris déjà en compte. Par exemple, concernant la mairie de Santenay, il y avait deux cas qui étaient un peu compliqués. Alain Prot a demandé de faire une démarche de raccordement. Faut-il repartir de zéro, et s'il n'y a pas de demande de raccordements, seront-ils pris en compte ?

**Jean-Philippe MARTIGNAC** préfère que les gens se déclarent, prennent un abonnement, quitte à ce que cela génère un échec. Il y a peut-être des cas qu'on connaît.

**Olivier LEGROS** précise qu'il faut déjà regarder s'ils sont en jaune.

**Alain PROT** indique donc que malgré les remontées faites, il faut demander aux personnes de faire une nouvelle demande de raccordement, quitte à ce qu'il y ait un échec. Cette procédure est-elle fiable ?

**Jean-Philippe MARTIGNAC** précise que cela n'est pas nécessaire s'ils sont identifiés en jaune car cela signifie qu'ils sont connus.

**Alain PROT** indique qu'ils sont en vert.

**Olivier LEGROS** indique que la situation de la mairie de Santenay va être étudiée. Le Syndicat va revenir vers le client, si besoin, par l'intermédiaire de la commune. Les demandes sont déjà recensées et le Syndicat peut consulter l'outil d'éligibilité pour connaître les couleurs des pastilles du territoire. Cette situation sera clarifiée.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** précise avoir besoin de la collaboration des particuliers. La problématique de raccordement complexe est aussi dans le domaine privé. Si une prise est identifiée, cela veut aussi dire faire une étude individuelle, et il faut qu'ensuite on soit certain que la fibre va rentrer dans la maison si on investit 2 000 € pour alimenter ce logement. Val de Loire Fibre a besoin d'être informé lorsqu'un particulier ou un entreprise à l'intention de s'abonner et que des travaux sur la partie privative à réaliser.

**Olivier LEGROS** indique que tous ces raccordements complexes nécessitent une étude. Il faut évaluer les travaux à faire. L'idée est que lorsqu'une étude va être déclenchée, il faut s'assurer que la partie privative est compatible avec le passage de la fibre. L'objectif est de faire un premier retour sur la manière dont la progression s'est faite. L'idée est qu'au 15 septembre, le Syndicat rende compte de ce qui sera mis en place dans les prochaines semaines.

**Delphine BENASSY** demande si l'enveloppe permet de traiter 140 cas sur les 1 300 et elle suppose que c'est la solution durable qui va permettre de répondre au reste ?

**La Présidente** acquiesce.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** indique que le dispositif durable, pérenne et permanent passe par le fait de trouver une source de financement. La source de financement, c'est une augmentation du prix de notre prestation auprès de nos clients opérateurs. L'idée est de péréquer la totalité des raccordements sur la totalité du réseau et de ne pas identifier un coût de raccordement à la prise qui a une difficulté de raccordement. Val de Loire Fibre ne peut pas demander à un particulier ou à l'opérateur de verser 2 000 € pour compenser ces travaux-là. L'idée est d'avoir une péréquation globale sur l'ensemble du tarif.

Aujourd'hui, la tarification vis-à-vis des opérateurs est en mode locatif ou en mode investissement à plus long terme. Sur l'investissement à plus long terme, qui représente une partie substantielle des revenus auprès de nos clients, on a un récurrent mensuel qui tourne autour de 4 €, selon les territoires. Ils nous ont payé une partie de la prise et on a ce récurrent de 4 €. Quand c'est du locatif, le récurrent est plus important puisqu'ils payent tous les mois comme un abonné lambda. Souvent, les opérateurs ont en quelque sorte cofinancé ou payé d'avance une location à très longue durée. C'est la structure financière.

Sur ce récurrent mensuel, l'idée est de trouver le bon prix, la bonne augmentation, pour pouvoir absorber les coûts des raccordements complexes. L'étude est, à l'instar des raccordements, assez complexe. On estime aujourd'hui, selon nos territoires, sur les cinq territoires de TDF, que l'augmentation devrait tourner autour de 30 et 45 centimes par mois sur le récurrent pour nous permettre d'absorber cette somme sur les 20 années qui restent, en gros, d'exploitation du réseau, et de percevoir le complément de plusieurs millions d'euros, à définir, pour absorber ces surcoûts de raccordement. L'idée est d'augmenter pour tous les opérateurs et tous nos clients sur tout le territoire, que le raccordement soit complexe ou pas, que l'abonné soit raccordé ou pas encore.

Pour arriver à cela, il faut convaincre plusieurs acteurs. Il faut convaincre les opérateurs. Certains sont convaincus, car ils sont eux-mêmes opérateurs d'infrastructures. SFR et Orange sont tout à fait prêts à bouger. Pour Free, c'est moins évident. Il y a un petit travail de conviction. Il faut aussi faire ça, notamment avec un interlocuteur majeur, qui est l'ARCEP, l'autorité de régulation des

communications électroniques. Il faut convaincre avec des éléments chiffrés. C'est l'objet d'un travail qui est fait avec l'aide d'un cabinet d'études chez nous et qui impacte tous les territoires de TDF. On fait des réunions toutes les semaines pour identifier, chiffrer et aboutir à un montant juste et justifiable auprès de l'ARCEP. C'est votre catalogue de services que l'on reprend. Donc, le jour où on aura cette analyse, on reviendra vous voir avec un catalogue de services et une augmentation du tarif auquel on vend à nos clients finaux, qui est de l'ordre de quelques dizaines de centimes.

Il faut absolument que l'on traite cela avec rigueur parce que certains territoires, en particulier la Gironde, ont envoyé une augmentation tarifaire énorme devant l'ARCEP (ils ont quasiment multiplié leur prix par deux), et l'ARCEP leur a dit « hors de question que je valide cette offre tarifaire. » Donc, on a besoin d'avoir ce travail d'analyse économique et financière pour pouvoir justifier ce tarif-là. On a des éléments factuels. On n'est pas les seuls. Le problème est national. Tout le monde aborde ce sujet-là. On a besoin de l'aborder tous avec la plus grande rigueur pour que cette offre soit acceptable.

La bonne nouvelle de la décision rendue par l'ARCEP en refusant les tarifs de la Gironde, c'est qu'elle s'est exprimée sur les conditions de son refus et qu'elle nous donne des pistes pour savoir ce qu'elle admet et ce qu'elle n'admet pas. L'ARCEP comprend qu'il y a des problématiques financières sur une partie des réseaux. Si elle ne l'entend pas, c'est qu'elle est vraiment sourde, puisqu'hier encore, à l'AVICCA, mais comme partout depuis des mois, la Caisse des Dépôts et d'autres rappellent qu'on a une problématique nationale. Pour aboutir à la couverture de la fibre partout en France, il faut que l'on trouve une solution pour ces raccordements complexes.

Jean-Philippe MARTIGNAC est assez optimiste sur l'aboutissement de cette démarche. On fait notre démarche dans notre coin avec les chiffres les plus précis possibles pour vous proposer dans quelques mois une augmentation tarifaire qui aura été travaillée, et si possible pré-validée par l'ARCEP. Cette source de financement, de quelques centimes par prise, va nous permettre de disposer de ce financement, que nous amortirons sur les 20 ans qu'il nous reste, en gros, de la délégation, et qui nous permettront, parce qu'en plus on est en train de travailler sur le processus industriel de ces raccordements, de les faire de manière plus massive, sans limite, en quelque sorte, et sans avoir à se poser la question de la priorisation. Peut-être que si, parce que compte tenu du travail que chacun des raccordements demande, ce sera probablement moins fluide qu'un raccordement standard qui se fait aujourd'hui. Il y a une étude, il y a un travail, c'est différent. On mettra quelques conditions, notamment sur le domaine privé, mais bref, en tout état de cause, une fois qu'on aura cette solution financière pérenne, il ne restera plus que l'étape industrielle à bien mener, et ça, c'est à nous de la mener de manière intelligente pour réaliser les raccordements de manière massive.

Ça, c'est la solution pérenne sur laquelle on travaille beaucoup et on y croit. Elle est plus raisonnable que ce qui a pu être fait en Gironde. Elle est plus facile à mener que la solution qui était envisagée jusqu'à l'année dernière et qui avait été présentée comme telle, notamment à l'AVICCA, par tous les acteurs, sur une solution nationale avec une structure intermédiaire et une société montée par Orange. C'était une belle idée sur le papier, mais c'était une usine à gaz. Là, on passe sur un processus plus simple qui, on l'espère, sera admis par l'ensemble des intervenants, avec le travail que l'on est en train de mener.

**La Présidente** indique avoir rencontré le directeur régional d'Orange qui confirme ce point.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** précise qu'une première restitution interne est prévue le 11 juin au sein de TDF pour retravailler le sujet et vérifier qu'on est dans les clous. Puis, l'ARCEP sera contactée dans l'été ou à la rentrée avec cette offre tarifaire et cette justification de quelques dizaines de centimes d'euros supplémentaires par mois pour pouvoir faire aboutir l'augmentation péréquée. L'idée est bien de la péréquation sur tout le territoire.

**La Présidente** indique que le Syndicat est confiant sur ce dispositif. Elle précise que sur les 335 000 prises, cela ne représente que 2 000 à 3 000 prises. Pour les personnes qui sont concernées, le dispositif de l'inclusion numérique peut toujours être proposé.



Le point suivant concerne la vente de la division fibre de TDF. La Présidente remercie Jean-Philippe Martignac pour la transparence avec laquelle la société travaille. Sylvie Giner indique avoir régulièrement Monsieur GASC au téléphone pour communiquer sur le suivi de cette vente de TDF qui se profile. La Présidente précise simplement aux membres du Syndicat que ce dernier possède un droit de veto, qui doit être motivé si besoin. À réception du courrier officiel, le Syndicat dispose d'un délai de deux mois pour travailler sur ce dossier. Le Syndicat travaillera avec ses AMO de façon à ce qu'ils nous accompagnent juridiquement et techniquement et de façon à ce que cette vente puisse arriver à terme en décembre 2024 comme prévu.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** confirme que l'objectif est d'aboutir à la vente avant la fin de l'année. Le courrier n'a pas encore été notifié. On va rentrer encore plus en détail pour expliquer la situation. L'idée était de faire une première présentation.

Nos actionnaires ont signé un accord, un compromis de vente, avec DIF Capital, qui est un fonds d'investissement hollandais qui a une multitude d'investissements en Europe et aux États-Unis, sur la fibre, mais aussi sur d'autres activités à long terme. TDF vend toute son activité fibre. Elle est aujourd'hui dans les structures locales et dans les délégations de service public et les sociétés de projet comme Val de Loire Fibre, Anjou Fibre et d'autres, qui sont détenues par une société intermédiaire qui s'appelle TDF Fibre. On va transmettre de TDF à une société, qui a été créée et qui s'appelle Lumière, l'ensemble des actifs opérationnels et industriels et du personnel de TDF qui travaillent sur la fibre. Elle s'appelle Lumière, mais peut-être changera-t-elle de nom.

Il n'y aura pas de modification de la délégation de service public et des engagements pris. Les seules modifications qui seront à apporter à la DSP concernent des éléments techniques au sein même de la DSP qui faisaient état de garanties apportées par TDF et qui seront apportées par d'autres, mais il n'y a aucune modification des engagements qui sont souscrits. D'ailleurs, la société Val de Loire Fibre va continuer. C'est juste sa maison-mère qui va changer d'actionnaire.

DIF est un fonds d'investissements qui investit sur du long terme, avec des partenariats et l'achat de sociétés qui ont des infrastructures à long terme. En France, ils ont des participations dans Trakil et ils ont une très forte participation dans la SAUR. Ils doivent être à 49 ou 50 %. Ils avaient investi il y a déjà quelque temps et ils ont cédé cette participation dans la structure qui portait les réseaux fibre dans le Gard. Donc, ils connaissent aussi ce secteur. Ils ont des participations dans d'autres activités fibre. Ils sont notamment propriétaires d'un opérateur d'entreprise qui s'appelle IELO.

C'est un fonds d'investissement qui a 17 milliards d'euros d'actifs et qui a l'intention d'investir dans le secteur, et je le prends comme une très bonne nouvelle, parce que les actionnaires actuels de TDF, en tout cas les deux majeurs, qui sont canadiens, veulent partir de TDF et ils ont trouvé ce moyen de récupérer les fonds qu'ils avaient investi il y a une dizaine d'années aujourd'hui. C'est la logique de leur mode d'investissement. Ils ont travaillé pendant dix années et maintenant ils repartent pour investir sur d'autres activités.

On a une ambition, au sein de la future structure TDF Lumière, d'aller chercher les territoires pour lesquels aujourd'hui des contrats d'exploitation ou d'affermage arrivent à échéance

On est très fiers de nos résultats sur l'exploitation et la maintenance de nos réseaux. Vous voyez les situations qui ne marchent pas, mais quand je regarde toutes les autres, les réseaux TDF sont très performants. C'est d'ailleurs pour cela que DIF est venu nous voir. Je ne suis pas sûr que d'autres propriétaires de réseaux bénéficient d'offres aussi belles que celle qu'a faite DIF. Toujours est-il qu'on a l'ambition d'aller chercher d'autres territoires et c'est un moyen pour l'entité fibre de se développer et se déployer.

Sur la structure, qu'est-ce qui se passe, concrètement ? DIF a créé une société qui s'appelle Lumière Acquisition Co. C'est l'endroit où DIF va mettre son argent. Lumière Acquisition Co va racheter la société TDF Fibre. TDF Fibre est une holding qui détient toutes les sociétés de projet : Val de Loire Fibre, Anjou Fibre, Yvelines Fibre, Val de Loire Fibre et Faucigny Glières Fibre, dans les Alpes. Et TDF a créé une société qui s'appelle Lumière Fibre, qui est aujourd'hui complètement vide, dans laquelle on va transférer tous les services et les personnels de TDF qui travaillent dans la fibre. Toute l'industrie de TDF qui travaille à la fibre va rester affectée à 100 % à cette activité-là, y compris le personnel.

Moi-même, je serai salarié de Lumière Fibre lorsque la vente sera faite. Tous les personnels locaux, tous les gens qui travaillent sur votre territoire seront transférés à Lumière. On sera environ une centaine de salariés, sur la globalité de Lumière, à travailler sur la fibre.

Mêmes équipes, même implantation, mêmes contrats commerciaux. Nos clients ne changent pas et les contrats industriels ne changent pas non plus. Aujourd'hui, à Val de Loire Fibre, j'ai plusieurs contrats avec un seul acteur qui est TDF, qui déploie et qui exploite, et ces contrats-là sont transférés à Lumière. Donc, mes interlocuteurs opérationnels seront les mêmes, dans un cadre contractuel qui ne change pas, puisqu'on a fait des sous-contrats, c'est-à-dire que les contrats conclus entre Val de Loire Fibre et TDF pour réaliser le déploiement sont transférés mot à mot de TDF à Lumière. C'est la même structure sur la partie opérationnelle.

Concernant la structure financière, ce sera à DIF Capital de vous apporter les éléments qui vous convaincront de leur solidité financière. L'ensemble des garanties diverses et variées qui ont été souscrites par TDF seront transférées à Lumière, et Lumière sera à même, je pense, de vous assurer de sa solidité financière pour poursuivre le projet. On n'est plus dans la même optique qu'il y a cinq ans où il fallait apporter 500 millions. Aujourd'hui, il y en a 440 qui ont déjà été apportés. Il en reste 60 à 70 à avancer pour réaliser à la fois la fin du déploiement et les raccordements. Ils seront ravis de les apporter puisqu'ils ont apporté beaucoup d'argent, et cet investissement, ils comptent bien le rentabiliser. Ce n'est pas pour faire capoter ces réseaux, et encore une fois, on est persuadés qu'on n'est pas loin d'avoir les plus beaux réseaux. Honnêtement, on a un bel outil, et on est confiants dans le fait que ces gens-là vous convaincront qu'ils vont apporter les garanties et les moyens de poursuivre notre activité, tout cela dans un cadre qui sera discuté, présenté et argumenté avec l'analyse qui sera faite à l'automne pour permettre d'avoir une validation à la fin de l'année et permettre ce transfert et cette cession complète à la fin de l'année 2024.

**Delphine BENASSY** s'interroge par rapport à la situation actuelle concernant la Banque des Territoires qui ne sera plus du tout partie prenante. De ce fait, seuls des capitaux privés constitueront cette société ?

**Jean-Philippe MARTIGNAC** confirme que ce seront uniquement des capitaux privés apportés par DIF. La structure TDF Fibre qui était détenue 80/20 avec la Caisse des Dépôts est vendue en totalité à DIF Capital. Donc, la Caisse des dépôts ne sera plus dans les actionnaires ou les participants au projet.

**Delphine BENASSY** demande si c'est une volonté de la Caisse des dépôts de se retirer?

**Jean-Philippe MARTIGNAC** indique qu'il semble que oui. Un échange sera possible avec Gaël SERANDOUR. Ils considèrent qu'ils ont joué leur rôle, qui était de lancer ces mécaniques sur l'ensemble des territoires. Ils n'ont pas nécessairement vocation à rester sur l'exploitation des réseaux. Je ne suis pas sûr que si nous n'avions pas été vendus, la Caisse serait néanmoins restée sur cette structure, puisque l'essentiel de l'investissement a été réalisé. On va être aujourd'hui sur des dépenses qui sont de l'investissement, mais qui sont des dépenses récurrentes sur les raccordements et l'entretien de l'infrastructure. La Caisse des Dépôts n'a plus vocation à être dans ces projets.

**Olivier LEGROS** indique que sur l'un des plus grands projets de fibre, dans le Grand Est, avec l'entreprise Altitude, qui est un opérateur d'infrastructures également, la Caisse avait également souhaité se désengager au terme du déploiement. Cela coïncide avec un changement d'actionnariat, mais il faudra échanger directement avec Gaël SERANDOUR qui sera là le 3 juin au Domaine de Candé.

**La Présidente** remercie Jean-Philippe MARTIGNAC pour cette présentation et demande aux élus s'ils ont des questions. Pour la suite, un petit point d'avancement sur le déploiement.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** indique que Val de Loire Fibre a engagé, à date, 440 millions d'euros sur le projet. Il reste encore à engager pour finir le projet. On a franchi le cap des 325 000 prises. Il reste environ 10 000 prises à faire. Environ car Val de Loire Fibre est parti sur des analyses ou des études qui ont été faites sur des relevés de boîtes aux lettres qui sont corrigées au fur et à mesure du déploiement. Il y a 342 000 prises dans le fichier actuel, mais il y en a six à sept mille qui sont soit des doublons qui sont connus chez nous, mais qui n'ont pas encore été nettoyés, soit des choses comme par exemple des EHPAD avec 120 prises, alors qu'en réalité il n'y en a qu'une. Le bon chiffre, c'est une cible à 335 000 prises. Val de Loire Fibre produit un petit peu moins que ce que l'on espérait en termes de volumétrie, mais les quatre acteurs qui restent sur le territoire ont des commandes sur toutes les prises. Toutes les zones sont identifiées. Il y a des travaux tous les jours se poursuivent. Tout n'est pas fini. Il reste 10 000 prises, donc tout n'est pas fini, mais tout est engagé partout et elles se font. Aujourd'hui, le rythme est un peu inférieur à ce que l'on estimait, mais on fait 600 à 700 prises par semaine. On espère un peu plus au mois de juin, parce que le mois de mai était un peu compliqué en termes de production. Tout sera fait. Il n'y a pas de zone que l'on ne fait pas. Il n'y a pas d'endroit où l'on décidera de ne pas faire. On les fait, on rencontre parfois des difficultés, mais on les fait et on les fera. Cela ira un peu moins vite à certains endroits, mais soyez rassurés sur le fait que tout cela sera effectivement fait. On espère qu'à la fin de l'été, on sera très proche des 335 000. Il y a des communes avec des taux de complétude entre 98 et 100 %. Cela veut dire qu'il reste une ou deux prises. On a encore huit communes avec un taux relativement bas, mais c'est parce que ce sont des communes qui étaient en fin de programme, qui auraient dû être finies, mais pour lesquelles on a tout en visibilité aussi. Il y a 80 communes qui nécessitent une attention et sur lesquelles on travaille pour atteindre des taux de complétude qui s'approchent des 100 %. Tous les jours ou toutes les semaines, on fait passer des communes très proches du 100 %. On avance bien et on espère bien que ce sera terminé au plus tard à la fin de l'été.

Pour la commercialisation, on a atteint avec 162 000 abonnés les 50 % de taux de commercialisation. C'est bien. On aurait pu espérer plus. C'est un chiffre standard au niveau national. Avec la perspective de l'arrêt du cuivre, cela va stimuler les ventes. Dans les études initiales qui ont été faites, avant même que l'on programme l'arrêt du cuivre, on espérait être un peu plus haut en termes de commercialisation à ce stade du projet.

J'invite les élus à aller voir sur le site de l'AVICCA. On est assez fiers, parce que, globalement, les chiffres que l'on a ici sont au-dessus de ce qu'il se passe au niveau national. Val de Loire Fibre a un taux de couverture du territoire qui est supérieur à celui de Paris. Il faut le savoir, et nous sommes 20 % devant Marseille. Il y a des échecs de raccordement, c'est compliqué, mais 97 %, c'est Paris. C'est plutôt pas mal.

**La Présidente** indique qu'il est important de le signaler et remercie l'intervenant pour cette présentation.

La prochaine slide concerne l'événement du 3 juin, organisé par TDF sur le superbe Domaine de Candé, à Monts. Un site magnifique. Les préfets ne seront pas présents compte tenu de la proximité de la date des élections européennes. À voir s'ils seront représentés.

**Olivier LEGROS** indique qu'il y aura des représentants des services de l'État.

**La Présidente** précise que seront présents des sénateurs ainsi que les personnes qui ont été à l'origine de ce projet, les sénateurs Bernard PILLEFER et Jean-Gérard PAUMMIER (ancien président du conseil départemental d'Indre-et-Loire). La belle histoire de ce projet sera retracée et des temps de parole seront donnés, bien évidemment à TDF, à Monsieur Philippe GOUET, le Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, à ma présidente, Nadège ARNAULT, ainsi qu'à Monsieur BONNEAU, le président de la Région Centre-Val de Loire.

**La Présidente** propose de passer au sujet suivant.

**Olivier LEGROS** indique que sur les armoires de rue des autocollants vont être déployés pour promouvoir la fibre.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** précise qu'une centaine ont été positionnés aujourd'hui.

**Olivier LEGROS** explique que suite à la demande de Sylvie GINER, un courrier va être adressé aux présidents de communautés de communes.

**La Présidente** indique que ce courrier a été signé hier.

**Olivier LEGROS** explique que le but est d'intervenir lors de conseils communautaires, de réunions des maires pour pouvoir partager ce qui a été dit aujourd'hui avec l'ensemble des élus, sur un temps d'intervention d'une heure. Le but n'est pas d'explorer l'ensemble des situations individuelles. Par contre, cela peut être intéressant d'en disposer au préalable, et en tout cas que ce soit un jalon important pour faire le bilan de ce qui a été fait et de ce qu'il reste à faire, et de clarifier aussi les messages qui sont parfois un peu dissonants. Un certain nombre d'entre elles ont déjà été calées.

**Delphine BENASSY** demande des précisions sur la période concernée ainsi que le nombre de réunions.

**Olivier LEGROS** précise qu'il y aura 22 réunions sur trois mois. C'est un défi.

**La Présidente** indique que les dates vont être trouvées.

**Olivier LEGROS** indique que ces réunions s'étaleront peut-être jusqu'en octobre.

**La Présidente** précise qu'il y a une réunion calée début juillet.

**Olivier LEGROS** attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'ont été mis ligne de nouvelles fiches traitant de ces sujets. Gaëtan Grève a fait un gros travail avec son équipe pour actualiser ces fiches sur notre site Internet.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** indique en réponse à la problématique sur le poteau de Veigné que ce n'est Val de Loire Fibre. Une réponse détaillée sera transmise.

**La Présidente** demande cette réponse.

**Jean-Philippe MARTIGNAC** précise qu'Orange a été prévenu.

**La Présidente** répond que cela est parfait.

M. PROT quitte la visioconférence à 11h01.

M. ESPUGNA quitte la visioconférence à 11h19.

#### **Point WIFI**

**Aurélien BOISSIER** évoque la question de l'affectation des bornes Wifi DSP. Lors d'un précédent Conseil syndical, il avait été évoqué l'envoi d'un courrier aux communes pour savoir si elles étaient intéressées par le dispositif. Le bilan des réponses à ce formulaire a été fait. 161 communes sur 515 ne souhaitent pas disposer de cette fameuse borne Wifi DSP. 109 communes ont répondu positivement. Le fait que certaines communes refusent nous a permis de proposer une borne Wifi complémentaire aux communes. Finalement, il reste 151 bornes à déployer sur ces communes. Sur le

budget qui était finalisé par Val de Loire Fibre pour financer ces bornes, 220 000 € pourraient être affectés à d'autres usages.

**Olivier LEGROS** indique que 115 000 € vont être prélevés sur cette enveloppe pour les raccordements complexes.

**Aurélié BOISSIER** précise que cela a permis d'avoir de la visibilité sur le reliquat qui pourrait être mobilisé.

**La Présidente** rappelle que le courrier adressé à toutes les collectivités comportait une date limite de réponse au 31 mars. Maintenant, c'est classé. Cela avait été reporté d'un an puisqu'il manquait encore des réponses et qu'avec une élection municipale, peut-être que la nouvelle équipe municipale serait plus férue d'informatique et voudrait avoir ses bornes Wifi. Aujourd'hui, le dossier est classé et le Syndicat peut bénéficier de ce budget.

**Aurélié BOISSIER** : Sur la partie Wifi touristique, le dispositif du guichet unique de subventions à l'équipement des sites touristiques en bornes Wifi se termine au 31 décembre 2024. Les conventions se terminent avec la région, le département et les EPCI. Donc, il a fallu mettre en place un calendrier pour organiser cette fin de dispositif de guichet unique. En juin, d'ici quelques jours, les différentes communautés de communes recevront un courrier sur l'état du déploiement sur leur territoire, et les sites qui ne se sont pas encore positionnés seront informés de cette date limite. D'ailleurs, dans ce courrier aux EPCI, il sera fait un état complet du déploiement des bornes Wifi DSP pour que ces dernières sachent exactement quelle commune sera équipée ou pas.

Concernant le calendrier, le Syndicat doit avoir réceptionné les propositions de contrat études signées avant le 30 septembre pour nous permettre d'avoir le temps de faire ces études préalables au déploiement. La date du 31 octobre a été fixée comme date limite pour recevoir les contrats d'installation, ce qui permet ensuite d'avoir encore deux mois pour réaliser les éventuels déploiements qui resteraient à réaliser. De ce fait, au 31 décembre 2024, il faudra que les derniers déploiements soient réalisés. Sont évoqués les déploiements avec subventions. Bien sûr qu'au-delà de cette date, un site touristique pourra toujours être équipé, mais il n'y aura plus de dispositif de subventions. Ce sera largement moins incitatif. Elle indique qu'il ne faut pas hésiter à mobiliser les sites touristiques qui pourraient être intéressés par le dispositif afin qu'ils aient en tête ce calendrier. Après, il y aura une dernière étape administrative. Un dernier appel à versement sera fait auprès des EPCI pour les derniers déploiements, en mars 2025, pour clore totalement le dispositif.

**La Présidente** indique qu'un point va être fait sur le programme Wifi événementiel 2024.

**Aurélié BOISSIER** indique que plusieurs événements sont concernés par le wifi événementiel. Deux événements ont déjà eu lieu : le congrès des maires du Loir-et-Cher le 19 avril et, le 25 et 26 mai, le Festival des Roses de Chédigny. Trois événements sont à venir : Avoine Zone Groove, Nuits de Sologne et Jazz en Touraine. Ces trois événements ont déjà sollicité du Wifi événementiel l'année dernière et ils redemandent cet équipement.

**La Présidente** indique que cela prouve leur satisfaction. Un petit point sur les consommations ?

**Olivier LEGROS** indique que les enveloppes prévues pour le wifi ne vont pas être consommées intégralement. Il y aura probablement un trop-perçu également, qui n'est pas du même ordre que sur le THD, qui est beaucoup plus important.

Il y aura un trop-perçu également sur le Wifi que l'on proposera de restituer soit de l'affecter à d'autres choses. Cela fera l'objet de travaux sur 2025.

**Aurélié BOISSIER** précise que ce trop perçu concerne uniquement la région et les départements.

**Olivier LEGROS** acquiesce car les communautés de communes versent au fur et à mesure de la consommation. Effectivement, les seules qui avaient réalisé une avance sont la Région et les Départements.

#### **Questions diverses**

**La Présidente** donne rendez-vous, pour ceux qui le peuvent, le 3 juin à Candé, pour célébrer la fin du déploiement de la Fibre. Les prochaines dates des instances sont les suivantes : un bureau le 12 juin à 9h30 à Tours, le conseil syndical le 3 juillet à 9h30 à Blois et une CAO le mardi 2 juillet à 14 heures à Tours.

**Olivier LEGROS** précise que La CAO du 2 juillet a pour but un nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le SMART. Les prestations liées au schéma directeur et les expérimentations sont terminées. L'un des enjeux de cette nouvelle mission va être d'accompagner le Syndicat dans le lancement d'un marché de généralisation. Pour cela, il faut au préalable que le Conseil syndical approuve la démarche.

**La Présidente** indique qu'un point d'étape sur le SMART City Tour en Val de Loire sera fait le 3 décembre. Cet événement se déroulera au château de Blois et sera similaire à celui réalisé au SDIS 41 l'année dernière.

**Olivier LEGROS** explique que tous les ans la filière numérique (InfraNum et FNCCR) organise un SMART City Tour. Cette année, il y avait trois étapes, une à Noisy-le-Grand, la deuxième dans le Val-d'Oise, à Cergy, et la troisième étape se tiendra de Blois. Le Syndicat travaille sur l'organisation de cet événement. Cela a été partagé avec les services de la région. L'idée est de donner à cet événement une portée régionale et de donner la parole à nos camarades du Berry qui font des choses similaires, et à la région qui accompagne ces projets. Le Syndicat pourra aussi recueillir des témoignages.

**La Présidente** indique que ces événements sont très importants car elle a constaté que les élus qui ne sont pas acculturés à ce que l'on fait, les expérimentations concrètes sont nécessaires pour pouvoir expliquer ce que cela peut apporter à nos collectivités ou à nos administrés. L'année dernière au SDIS 41, il y a eu des témoignages de collègues nationaux (Bordeaux), agent et l' élu, qui ont permis au Syndicat d'avancer dans sa réflexion. Cela va permettre au Syndicat de continuer à avancer et prouver que l'on est sur la bonne voie. C'est un gros travail pour les services, mais c'est important que ce soit fait.

**Olivier LEGROS** ajoute que le SMART est un réseau d'initiative publique de nouvelle génération. Il y a de nombreuses collectivités qui mettent en œuvre ces projets. Le Syndicat est plutôt dans le peloton de tête, mais il y a des gens qui sont plus en avance que notre structure comme dans le Finistère le Berry et Le Cher et l'Indre qui se sont quant à eux associés dans un projet comparable au nôtre. Ils ne sont pas passés par une phase d'expérimentation. Ils sont allés directement au marché de généralisation. Ils sont en train d'étudier les candidatures reçues, ce que le Syndicat fera d'ici quelques mois si cela est possible.

**La Présidente** confirme que l'expérimentation est une bonne chose, parce que cela permet de rassurer les élus du Syndicat. C'est vrai que lorsque l'on ne maîtrise pas le sujet, cela peut sembler compliqué d'expliquer ces aspects techniques. Cette phase d'expérimentation, qui va être positive, va permettre de rassurer et d'aller plus facilement vers le SMART territoire.

En l'absence d'intervention ou de questions diverses, la Présidente va clôturer ce conseil. Elle remercie les élus pour leur présence.

**La Présidente,**  
**Sylvie GINER**

**Le secrétaire de séance,**  
**Thierry BRUNET**